

---

---

## DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS

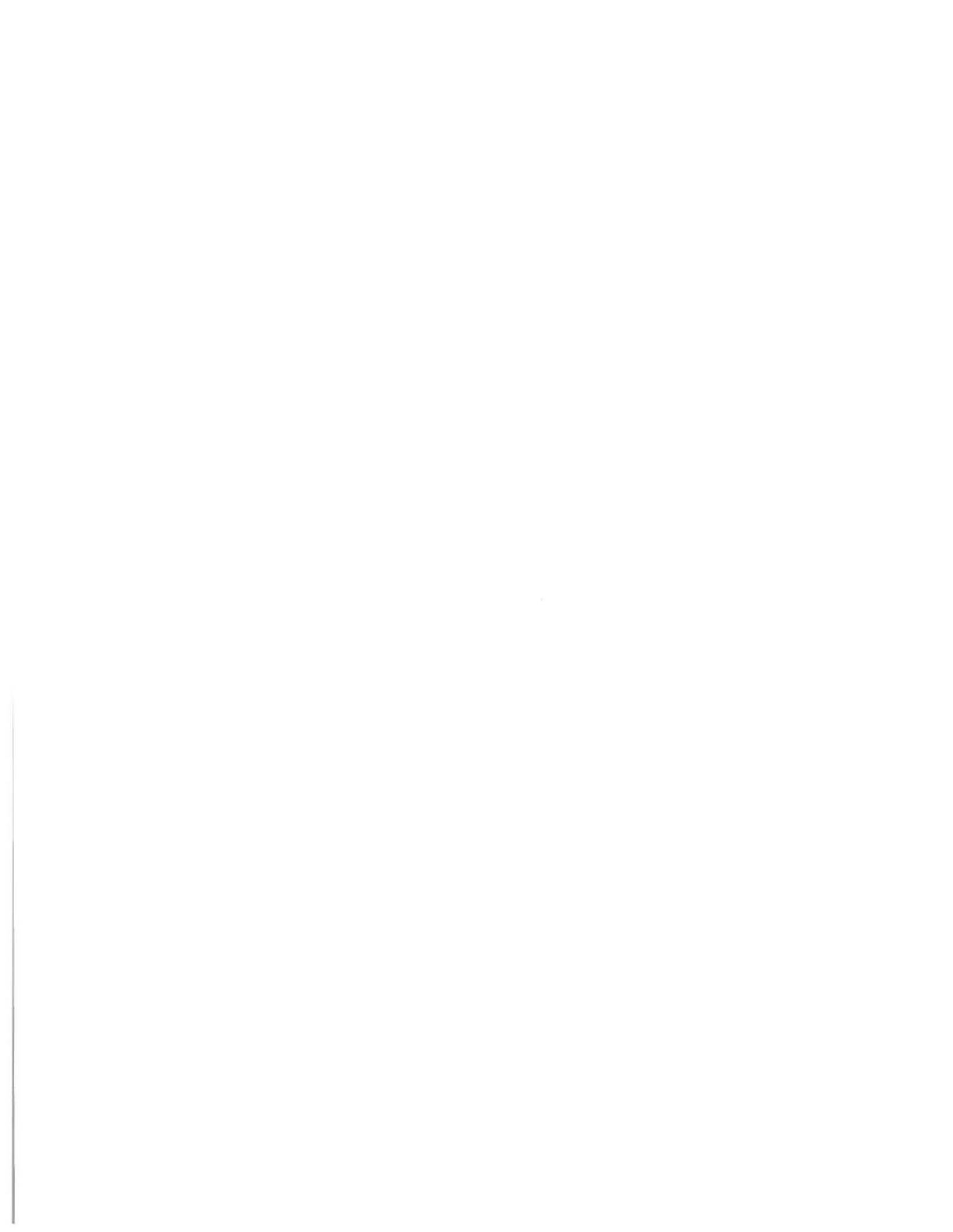
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'agrandissement des installations  
du Club Yachting Portage Champlain inc. (marina de Hull)  
par Club Yachting Portage Champlain inc.**

**Dossier 3211-04-063**

Le 23 février 2017

*Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement des installations du Club Yachting Portage Champlain inc. (marina de Hull) par Club Yachting Portage Champlain inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2015-11-18	Réception de l'avis de projet
2015-12-11	Délivrance de la directive
2016-11-03	Réception de l'étude d'impact
2017-01-18	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2017-02-17	Réception de l'addenda n° 1

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

La marina de Hull désire agrandir ses installations situées sur la rivière des Outaouais. La capacité d'accueil de la marina est actuellement de 99 bateaux. L'initiateur veut pouvoir accueillir 200 bateaux à moyen terme. Le projet d'agrandissement est prévu en trois étapes successives. La première étape est planifiée pour 2017 et permettra d'accueillir jusqu'à 141 bateaux.

Pour réaliser son projet, le Club de Yachting Portage Champlain inc. compte mettre en place, sur le fond de la rivière des Ouataouais, 127 blocs de béton. Ceux-ci serviront d'ancrage pour l'ensemble des quais requis soit les nouveaux et les anciens. Les blocs actuellement utilisés seront laissés en place et aucun dragage ne sera réalisé pour permettre l'installation des ancrages.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPHI en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais;
- la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction des aires protégées;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- le ministère de la Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- Tourisme Québec;
- Secrétariat aux affaires autochtones;
- Environnement et Changement climatique Canada et;
- Transports Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CLUB DE YATCHING PORTAGE CHAMPLAIN INC. *Agrandissement de la Marina de Hull à Gatineau – Étude d'impact sur l'environnement*, par CIMA, Octobre 2016, 58 pages et 6 annexes;
- CLUB DE YATCHING PORTAGE CHAMPLAIN INC. *Agrandissement de la Marina de Hull à Gatineau – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda : Réponses aux questions et commentaires*, par CIMA, Février 2017, 36 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de décembre 2015. Certains éléments touchant le contexte archéologique du site à l'étude ont été soulevés de la part des experts consultés. Ceux-ci se traduisent principalement par l'identification de mesures de précaution et d'atténuation. Toutefois, la description du milieu répond aux attentes de sorte que les mesures particulières seront traitées lors de l'étape sur l'acceptabilité environnementale.

L'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

**RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Annie Bélanger**, B.Sc. chimie, M.Sc. terre  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels

